

CR GT et CAPD classe exceptionnelle des 9 et 11/07/2019

Au titre du Vivier 1 , 46 promotions possibles pour 97 demandes, au titre du vivier 2, 16 promotions possibles pour 21 collègues éligibles (25 – 4 promus au titre de V1).

Le ministère impose de privilégier le V2 (notamment au travers du logiciel), c'est-à-dire que si les collègues sont éligibles à la fois au titre du V1 et du V2, ceux-ci sont promus par le V1.

Pour le V1,

propositions de promouvoir du n°1 au n° 47 , en excluant le collègue n°40. L'administration nous dit que la raison de cette exclusion est liée au fait que ce collègue ait été suspendu 7 ans au cours de sa carrière.

Le SNUIPP fait remarquer que ce collègue a déjà payé et que ce refus de promotion est une sanction supplémentaire.

L'administration dit que c'est le choix du DASEN et qu'il n'y a pas de règle.

32 femmes ,13 hommes (+/- 1)

Pour le vivier 2,

Le n° 16 étant déchargé syndicalement totalement, des règles particulières s'appliquent pour sa promotion éventuelle (notamment son ancienneté de grade par rapport à l'ancienneté de grade moyenne des promus de l'an passé), il serait donc promu, l'administration locale attendait de savoir si cette promotion est hors quota ou non. Elle se fera sur le quota. La dernière prévue pour être promue initialement ne le sera donc qu'à condition que parmi tous les collègues proposés à la promotion et qui ont initialement demandé leur départ en retraite (à savoir 5 pour le V2) au moins 1 choisira son départ effectif.

10 femmes pour 6 hommes

Globalement,

- A) Les collègues dont la promotion est proposée et qui partent en retraite effectivement au 1^{er} septembre libéreront une possibilité de promo pour le suivant-e
- B) L'administration fait savoir que les critères choisis par elle cette année sont :
 - 1) Aspect remarquable souligné par l'appréciation de l'IEN
 - 2) Direction d'école notamment de maternelle en REP et REP+
 - 3) Aspect représentatif au regard
 - de la mobilité dans la carrière (c'est à dire occupation de différentes missions)
 - Rased
 - Fonctions particulières (comme mission dans centre de ressources..)
- C) L'appréciation « insatisfaisant » équivaut à une opposition de promotion de la part de l'administration.

Echelon spécial

A noter 7 promos hommes pour 2 promos femmes. Il y a 3 retraitables qui ne laisseront pas de place libre car moins de promovables que de promus.